Belgique : SOS Racisme réclame 150.000 euros à Adecco

06/09/2009 à 16h45

L'association «antiraciste™» française *SOS Racisme* va réclamer 150.000 euros de dommages et intérêts au spécialiste du travail intérimaire Adecco, qu'elle accuse de discrimination à l'embauche en Belgique,

Certains agents avaient annoté, en 2000 et 2001, les fiches de postes vacants des mentions "BBB" – référence à la race bovine belge "*Blanc-Bleu-Belge*" –, "*pas d'étranger*" ou "*pas d'Arabe*".

La justice belge avait décidé de ne pas renvoyer en correctionnelle la société d'intérim à cause d'une erreur de procédure : l'instruction a été menée en français et non en néerlandais.

SOS Racisme a donc décidé de porter l'affaire devant la justice civile. Soutenue par le syndicat belge FGTB (socialiste), l'association réclame 150.000 euros à Adecco, au nom des personnes étrangères, non-identifiées, qui ont été discriminée à l'embauche. (source)

Question (toujours renouvelée) : qui finance SOS Racisme ? *les lecteurs qui trouveront un PDF du rapport annuel de l'association, ou de leur bilan financier (dont l'accès est public) gagnent un abonnement au site.*